



COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 février 2018 à 20 h 00

L'an deux mil dix-huit le sept février à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de la BÂTIE-MONTGASCON, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Gilbert JOYE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Gilbert JOYE, Madame Hélène BERTHET, Monsieur Didier PERRIN, Monsieur René BALMAIN, Madame Ghyslaine BILLAUD, Mesdames et Messieurs Jean-Claude MARCET, Denise VERGNAUD, Françoise PONCET, Thierry DUCROUX, Françoise MALLEIN, Maryline SARRAZIN, Virginie TERNACLE, Fabrice NEBBIA, Eric GUILLAUD

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Christelle GUILLAUD-PIVOT, Marie BUISSONNET, Messieurs Richard POULET, Valentin GONZALEZ (pouvoir à Madame Maryline SARRAZIN)

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Hélène BERTHET

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance précédente.

COMPTE-RENDU REUNIONS ET COMMISSIONS

Commission Communication : rapporteur Monsieur Fabrice Nebbia

En premier lieu, Monsieur le Maire remercie vivement Fabrice Nebbia et la Commission Communication du travail fourni pour la réalisation du premier agenda de la Commune. Malgré le retard apporté à l'impression par la Société Info'Com, cet agenda donne dans l'ensemble, satisfaction aux élus.

Suite à une enquête de satisfaction lancée par l'imprimeur, Monsieur Fabrice Nebbia lui a clairement signifié que le prochain agenda devrait être livré avant la fin de l'année 2018 sous peine de résiliation du contrat.

La Commission Communication souhaite réaliser une étude en vue de la création d'un nouveau site Internet pour la Commune, celui en place étant ancien et peu pratique d'utilisation. La société Claranet cessant son activité d'hébergeur début juillet 2018, la Mairie avait réfléchi à cette problématique notamment en se rapprochant de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné pour une mutualisation éventuelle. Monsieur le Maire demande à Fabrice Nebbia de chapeauter ce projet.

La Mairie et la Commission échangeront leurs informations et celle-ci présentera des propositions lors d'un prochain Conseil Municipal.

Commission Affaires Scolaires : rapporteur Madame Ghyslaine Billaud

Madame Ghyslaine Billaud donne lecture du Conseil d'Ecole extraordinaire du 19 janvier qui avait pour objet la modification de l'organisation du temps scolaire. Elle rappelle qu'un sondage avait été proposé aux parents d'élèves en novembre 2017 sur la prorogation de la semaine à 4 jours ½ ou le retour de la semaine à 4 jours. Une forte participation (88 %) avait abouti à 72.1 % pour la semaine de 4 jours.

2 horaires ont été proposés aux parents qui ont opté pour les horaires suivants :

8h.30/11h.45 et 13h.45/16h.30.

Un dossier de demande de modification a été transmis à l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Voiron 2. Il sera ensuite soumis à la Directrice Départementale de l'Education Nationale qui rendra un avis définitif fin avril 2018.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'un courrier de la Directrice Départementale de l'Education Nationale spécifiant la mise à l'étude d'une fermeture de classe pour la prochaine rentrée.

Commission Sports-Fêtes-Loisirs-Culture : rapporteur Madame Ghyslaine Billaud

Madame Ghyslaine Billaud a assisté à l'Assemblée Générale de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers. Le bilan des activités de 2017 a été précisé et quelques modifications ont été apportées au règlement de l'Amicale notamment au sujet du paiement des cotisations.

Madame Françoise Poncet était présente à l'Assemblée Générale de l'Association Lire à La Bâtie. La principale information est le retour de la compétence communale pour les bibliothèques sauf pour les têtes de réseaux (La Tour du Pin, Virieu et Le Pont de Beauvoisin) qui resteront intercommunales. La circulation des ouvrages entre les structures restent en place. La Communauté de Communes gère les acquisitions de livres ainsi que les animations itinérantes. Il revient aux Communes de verser ou pas une subvention directement à l'Association.

INTERCOMMUNALITE : rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nomination de Madame Gomez-Allarousse au poste de DGS en remplacement de Monsieur Dupin, de l'arrivée de Monsieur Jean-Jacques Boulon au poste de Directeur de Cabinet auprès de Madame la Présidente et du départ de Monsieur Pierre Michel, ancien DGA.

Monsieur le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal que l'enveloppe « voirie » pour l'année 2018 est de 118 989.92 € auxquels il faut enlever 32 390.14 € utilisés en 2017 soit une somme de travaux à réaliser de 86 599.78 € TTC.

La compétence « voirie communale » devrait être rendue aux Communes en 2019.

L'enveloppe pour 2019 devrait être ramenée à 46 000.00 € ; somme transférée à l'origine par la Communauté de Communes de la Chaîne des Tisserands. La différence devrait être compensée par un fonds de solidarité.

Ces dispositions seront discutées prochainement en Commission Voirie.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire rappelle que les travaux importants engagés en 2017 pour la réhabilitation de l'école, l'agrandissement du centre de loisirs, la création d'une coursive et l'installation d'un ascenseur ont lourdement chargé le budget communal. Par conséquent, les projets des années 2018 et 2019 seront étudiés en fonction des possibilités financières de la Commune.

Néanmoins les actions suivantes sont envisagées :

- changement du site Internet de la Mairie
- aménagement du parking du Pontet, suite à la construction de la Maison Médicale (éclairage public, marquage au sol, rénovation du mur)
- travaux induits par la construction de l'immeuble Le Magnolia (modification du parking, installation d'un city-park).

DELIB.2018-01-01 SEMCODA : PARTENARIAT POUR LA REALISATION D'UN PROGRAMME DE 16 LOGEMENTS COLLECTIFS « LE MAGNOLIA »

Monsieur le Maire rappelle l'opération proposée par S.E.M.C.O.D.A. approuvée lors du conseil municipal du 10 mai 2017. Cette opération consiste en

la construction de 16 logements collectifs sur les tènements communaux cadastrés **Section AB N°187 et N°495p**, sis Rue de la Soie à LA BATIE MONTGASCON (38).

SEMCODA propose la réalisation de 16 logements répartis comme suit :

- 5 logements T2 (d'une surface d'environ 52 m²),
- 10 logements T3 (d'une surface d'environ 69 m²),

- 1 logement T4 (d'une surface d'environ 81 m²),
représentant une surface habitable totale d'environ 1 039 m², auxquels s'ajoutent 16 caves,
16 garages boxés et 8 places de stationnements aériens.

Il est précisé que sur ces 16 logements, 8 logements seront destinés à la location,
dont 6 logements financés par un Prêt PLUS (1 T2 / 5 T3) et 2 logements financés par un Prêt PLAI (1 T2
/ 1 T3) ; et 8 logements seront destinés à l'accession sociale à la propriété avec un financement PSLA (3 T2
/ 4 T3 / 1 T4).

Sur la base de ce programme, S.E.M.C.O.D.A. avait proposé d'acquérir le foncier communal objet de
l'opération précitée pour un montant total **170 000 Euros (Cent Soixante Dix Mille Euros)**.

La Commune, quant à elle, devait participer à l'augmentation de capital de la SEMCODA à hauteur de **179
807 Euros HT (Cent Soixante Dix Neuf Mille Huit Cent Sept Euros)**.

Il est rappelé que la SEMCODA est une société d'Economie Mixte créée par le Département de l'Ain dont
les actionnaires privés doivent détenir au minimum 25% du capital et au maximum 85%.

Pour des raisons liées à la répartition des parts entre les actionnaires privés et les personnes publiques
actionnaires en particulier au regard du nombre de parts détenues par le Département de l'Ain, la
SEMCODA a décidé de limiter l'augmentation de capital envisagée.

Il est donc proposé que la commune verse une **subvention d'équipement d'un montant de 179 807
Euros HT (Cent Soixante Dix Neuf Mille Huit Cent Sept Euros) à la SEMCODA pour la
réalisation de l'opération.**

Monsieur le Maire rappelle que les Conditions Suspensives demandées par S.E.M.C.O.D.A. sont les
suivantes :

- Obtention d'un avis conforme du Service des Domaines sur le prix,
- Obtention de l'agrément des financements PLUS, PLAI et PSLA,
- Accord de la commune sur les produits et leurs financements,
- Obtention des garanties d'emprunts des collectivités territoriales,
- Obtention d'un Permis de Construire purgé de tout recours, relatif au programme précité,
- Versement d'une subvention d'équipement à SEMCODA de 179 807 €.

Après échange de vues, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et conformément aux dispositions du Code Général de Collectivités Territoriales, le
Conseil Municipal, par 10 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions :

- **CONFIRME** son accord pour le projet proposé par S.E.M.C.O.D.A., à savoir la réalisation de 16
logements collectifs, dont 6 financés en PLUS, 2 financés en PLAI et 8 financés en PSLA, sur les
fonciers cadastrés Section AB N°187 et N°495p.
- **DECIDE** de verser une subvention d'équipement à S.E.M.C.O.D.A. pour un montant total de
179 807 Euros HT (Cent Soixante Dix Neuf Mille Huit Cent Sept Euros).
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au prochain budget communal.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les formalités nécessaires et
subséquentes aux présentes décisions, et notamment la signature du Compromis de vente sur les
tènements fonciers précités au profit de S.E.M.C.O.D.A. aux conditions ci-dessus.

DELIB.2018-01-02 ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE REGULARISATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU SYMIDEAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'enquête publique relative au projet de régularisation du
système d'assainissement du SYMIDEAU du 05 février au 10 mars 2018.

Les travaux consisteront à étendre la station d'épuration Natur'Net des Avenières-Veyrins-Thuellin,
construire des collecteurs de transit, supprimer des stations d'épuration, intervenir sur le réseau existant,
supprimer des rejets directs ainsi que des apports d'eaux claires parasites.

Ce projet doit notamment conduire à augmenter de plus de 23 000 équivalents habitants la capacité de traitement de la station Natur'Net et il est soumis, à ce titre, à étude d'impact et autorisation « loi sur l'eau ». Conformément à l'article R.214-8 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis motivé sur cette demande d'autorisation au regard des incidences environnementales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de donner un avis favorable à ce projet, estimant que l'intégration des communes de Morestel et St-Victor de Morestel pour la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2017 rend nécessaire la régularisation de l'ensemble du système d'assainissement du SYMIDEAU.

DELIB.2018-01-03 DESIGNATION DE DELEGUES AU SMABB HORS GEMAPI

Le Maire informe l'Assemblée que la GEMAPI (compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est une nouvelle compétence obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018.

La Communauté de Communes des Vals du Dauphiné est rentrée en représentation substitution au sein du SMABB (Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre) à compter de cette date.

La Commune reste adhérente au SMABB pour les missions hors GEMAPI.

Les Vals du Dauphiné proposent Messieurs Thierry DUCROUX et Didier PERRIN, précédemment délégués de la Commune au SMABB pour représenter la Communauté de Communes.

Par conséquent, le Conseil Municipal doit désigner un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant pour représenter la Commune et siéger au Comité Syndical du SMABB hors compétence GEMAPI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PROPOSE à la Communauté de Communes de désigner

- titulaire : Monsieur Thierry DUCROUX
- suppléant : Madame Hélène BERTHET

DESIGNE pour représenter la Commune au SMABB (hors GEMAPI)

- titulaire : Monsieur Didier PERRIN
- suppléant : Monsieur Gilbert JOYE.

DELIB.2018-01-04 MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME NATIONAL D'ENREGISTREMENT(SNE)DES DEMANDES DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL, AVEC CONVENTION ET ENGAGEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code de la Construction et de l'Habitat

Vu l'arrêté préfectoral n° 38-2016-11-10-009, portant fusion des Communauté de Communes de Bourbre-Tisserands, des Vallons du Guiers, de la Vallée de l'Hien et des Vallons de la Tour

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal, que suite à la fusion et à la création des Vals du Dauphiné, la Communauté de communes les Vals du Dauphiné enregistre toutes les demandes de logement locatif social du territoire.

La mise en place du Guichet d'Accueil Unique, à compter du 1^{er} février 2018, implique la participation active, des Mairies, dans l'accueil du demandeur de logement.

De ce fait, et afin d'avoir accès aux informations nominatives, sur le Système National d'Enregistrement, la commune doit signer une convention dans laquelle elle délègue l'enregistrement des demandes de logement locatif social, à la Communauté de communes des Vals du Dauphiné.

Monsieur le Maire propose que la Communauté de communes des Vals du Dauphiné soit « service enregistreur » pour le compte de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE que la Communauté de communes soit « service enregistreur » pour le compte de la commune

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec le Préfet, la convention jointe en annexe à la présente délibération.

TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Monsieur Didier Perrin informe l'Assemblée que l'entreprise Serpollet (sous-traitant d'Enedis) vient de remettre en état une partie du Chemin de Chatanais, endommagé par les travaux réalisés pour la pose d'un transformateur. La réfection du chemin en bi couche est prévue au printemps.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Signalétique

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la signalétique choisie par les professionnels de santé pour indiquer la Maison Médicale. Une participation financière leur sera demandée (100.00 €) le reste étant à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire expose au vidéo projecteur le projet de signalétique pour suivre le circuit du patrimoine.

SEDI

Enfin, Monsieur le Maire fait part d'une info transmise par le SEDI qui s'est mobilisé en faveur de la mobilité décarbonnée en installant le premier réseau public isérois d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. Une centaine de bornes sont déjà en service. Le réseau isérois devrait passer à 130 bornes d'ici à l'été 2018.

Salle d'Animation

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commission de Sécurité du SDIS a effectué un contrôle des installations dans la Salle d'Animation. Aucune remarque n'a été formulée.

Comice agricole

La préparation du Comice se poursuit activement. Margaux Gonin devrait être la reine de cette journée. La fabrication des guirlandes a commencé avec une dizaine de personnes présentes à la Salle des Jeunes ce mardi 06 février.

Une nouvelle réunion aura lieu le mercredi 28 février à 20h.30.

Le budget alloué par la Commune pour sa participation à cette manifestation, notamment la réalisation du char de la reine, l'organisation de l'inauguration, etc... devra être inscrit au budget.

Madame Hélène Berthet engage tous les acteurs du Comice à solliciter davantage les habitants de La Bâtie afin d'obtenir une participation massive des Bâtiolans.

Fin de séance à 22h.30

Gilbert JOYE Maire	Hélène BERTHET 1 ^{er} adjoint	Didier PERRIN 2 ^{ème} adjoint	René BALMAIN 3 ^{ème} adjoint
-----------------------	---	---	--

Ghyslaine BILLAUD 4 ^{ème} adjoint	Jean-Claude MARCET	Denise VERGNAUD	Richard POULET absent
Françoise PONCET	Thierry DUCROUX	Valentin GONZALEZ absent	Françoise MALLEIN
Maryline SARRAZIN	Christelle GUILLAUD- PIVOT absente	Virginie TERNACLE	Fabrice NEBBIA
Eric GUILLAUD	Marie BUISSONNET absente		

